



Plaidoyer syndical de l'Union Générale Tunisienne du Travail (UGTT) pour une CDN alternative : vers une transition juste et inclusive en Tunisie

Introduction.

Dans un contexte mondial marqué par l'accélération de la crise climatique, les syndicats ont un rôle crucial à jouer pour garantir que les politiques de décarbonisation soient justes, inclusives et compatibles avec les droits sociaux. L'Union Générale Tunisienne du Travail (UGTT), fidèle à sa mission historique de défense des travailleuses et travailleurs, présente aujourd'hui une **Contribution Déterminée au niveau National (CDN) alternative**.

Cette démarche syndicale s'impose dans un climat de marginalisation institutionnelle : **l'UGTT a été exclue du processus officiel d'élaboration de la CDN actualisée de la Tunisie soumise à la Convention Cadre des Nations Unies Sur Les Changements Climatiques (CCNUCC) en 2021**. Cette exclusion a vidé la CDN officielle de sa légitimité sociale et a compromis sa capacité à articuler les impératifs climatiques avec la justice sociale. Rappelant que le préambule de l'Accord de Paris ait souligné, premièrement : que les pays et les sociétés ne seront pas seulement affectés par les répercussions du changement climatique mais aussi par les effets des mesures entreprises. Deuxièmement, la nécessité d'assurer une transition juste en respectant les obligations liées aux droits de l'homme, au droit à la santé, au droit au développement, à l'égalité des sexes et à l'équité intergénérationnelle. Troisièmement, que l'action climatique est un enjeu national stratégique par excellence, appelée à tracer l'avenir de notre pays et le destin des générations actuelles et futures, et ce en s'appuyant sur l'éducation, la formation, la sensibilisation, la participation du public, l'accès à l'information, la transparence et à la coopération préalable à tous les niveaux. En réponse, l'UGTT propose une vision alternative, alignée sur les principes directeurs pour une transition juste de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) en 2015 tels que complétés en 2023¹, les recommandations de la Confédération Syndicale Internationale (CSI)² (dont celles présentées lors des réunions de la CCNUCC au mois de Juin 2025 à Bonn en Allemagne³), ainsi que la résolution de l'OIT « ILC 111 - Résolution V adoptée en date du 16 Juin 2023 dans le cadre de la 111^{ème} session de la Conférence internationale du Travail à Genève⁴, notamment le paragraphe 6 » pour une transition juste au cœur de l'action climatique.

1. État des lieux climatique et socioéconomique en Tunisie.

Le réchauffement climatique aggrave les vulnérabilités de la Tunisie déjà fragilisée. Le pays est classé parmi les hotspots des risques climatiques méditerranéens. Le stress hydrique, la baisse des précipitations, la montée des températures de surface, le prolongement des vagues de canicule plus intenses et plus fréquentes, l'augmentation

¹ Voir : OIT. (2015). Principes directeurs pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous. Organisation Internationale du Travail (OIT), Première édition 2015.

OIT. (2023). Rapport VI - Parvenir à une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous. Organisation Internationale du Travail (OIT), Conférence Internationale du Travail 111^{ème} session, Sixième question à l'ordre du jour, Juin 2023.

OIT. (2025). ILO Guidance note: Integrating skills for just transition in Nationally Determined Contributions (NDCs) 3.0. International Labour Organization (ILO), March 2025.

² Voir : CSI. (2025b). Un Guide Pratique Pour L'Engagement Des Syndicats Dans Le Prochain Cycle De CDN (3.0). Confédération Syndicale Internationale (CSI).

³ CSI. (2025a). ITUC Climate Policy_30 April. ITUC, revised paper, General Council.

⁴ OIT (2023) : « ILC 111 - Résolution V - Résolution concernant une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous », Conférence Internationale du Travail – 111^{ème} session, Genève, 2023.



accélérée du niveau de la mer, la submersion marine, et l'érosion côtière menacent des secteurs vitaux tels que l'agriculture, la pêche maritime, le tourisme, les industries, et la construction. À cela s'ajoute une précarité énergétique persistante, un endettement alarmant et une dépendance économique accrue aux aléas climatiques.

Sur le plan social, le chômage dépasse les 15,7 % au niveau national et atteint des pics parmi les jeunes de 15 à 24 ans (jusqu'à 37,7 %). Les inégalités régionales, le travail informel (près de 45 %), et le déficit chronique des compétences vertes et de formation adaptée aux enjeux climatiques et de transition verte creusent davantage la fracture sociale. Ce contexte rend indispensable une politique climatique fondée sur la résilience sociale et territoriale.

2. Les limites structurelles de la CDN officielle.

La CDN officielle Tunisienne actualisée en 2021 fixe des objectifs ambitieux de réduction de l'intensité carbone (-45 % d'ici 2030), mais elle reste déconnectée des réalités socioéconomiques. Les travailleurs, les jeunes et les régions marginalisées sont absents de la réflexion stratégique. L'approche technocratique occulte les impacts sociaux de la transition, notamment la destruction d'emplois dans les secteurs à forte intensité carbone. L'absence d'un véritable dialogue social, le faible accès aux financements climatiques (dont 2,1% seulement proviennent des fonds climatiques multilatéraux), le taux de décaissement assez limité, et la lenteur de mise en œuvre des projets de transition verte affaiblissent la capacité du pays à engager une transformation structurelle. Sans réorientation, la transition énergétique risque d'aggraver les inégalités et de précipiter une crise sociale.

3. Les propositions de l'UGTT dans sa CDN (3.0) alternative.

3.1. Principes directeurs du cadre stratégique de la CDN (3.0) alternative.

L'UGTT fonde sa CDN alternative sur une transition juste, basée sur les Principes Directeurs pour une Transition Juste vers des Économies et des Sociétés Écologiquement Durables pour Tous de l'OIT en 2015, à travers les piliers suivants :

- *Dialogue social* : Créer un Comité National pour une Transition Juste (CNTJ), intégrer des clauses climatiques dans les conventions collectives et tenir des consultations régulières avec les acteurs sociaux. Le dialogue social garantit des processus décisionnels inclusifs, transparents et redevables favorisant l'engagement et l'appropriation par les parties prenantes, s'aligne sur les principes de gouvernance de l'ODD 16 (paix, justice et institutions efficaces), renforce en conséquent la légitimité des politiques climatiques, et réduit les risques de conflits sociaux.
- *Transition juste* :
 - Développement des compétences : En consultation avec les partenaires sociaux, la mise en place de programmes de formation adaptée, garantir la requalification et reconversion professionnelles.
 - Protection sociale : la protection sociale des travailleurs affectés en vue de renforcer la résilience et de protéger les populations contre les conséquences des défaillances et des chocs économiques et environnementaux, et de contribuer aux objectifs en matière d'emploi productif, de travail décent, d'inclusion sociale et d'éradication de la pauvreté dans le cadre de la transition.
 - Emplois : la création d'emplois décents dans les secteurs verts.
- *Équité* : Cibler les classes sociales vulnérables et les régions marginalisées, formaliser l'emploi informel (notamment dans les secteurs d'agriculture, de la construction, et du tourisme), réduire la précarité de l'emploi et les formes atypiques du travail (dans tous les secteurs, y compris les nouveaux secteurs émergents tels que : les plateformes numériques, la livraison et le transport), et intégrer les femmes et les jeunes dans les filières vertes.



- *Ambivité climatique* : aller au-delà des engagements de la CDN officielle, avec une réduction de 50 % de l'intensité carbone d'ici 2030. La Tunisie doit réduire ses émissions tout en poursuivant son développement selon une voie inclusive et durable. Le principe d'Ambivité climatique guide des objectifs ambitieux mais réalisables.
- *Inclusion* : L'inclusion intègre les dimensions de droits humains, de genre, de jeunesse, conformément à l'ODD 5 (égalité des sexes) et à l'ODD 10 (réduction des inégalités). Impliquer les jeunes, les femmes et les travailleurs informels dans la gouvernance climatique, en alignement avec les ODD 5, 8, 10, et 16.

3.2. Objectifs stratégiques et rôle des institutions.

Pour concrétiser sa vision d'une transition juste, l'UGTT propose des objectifs clairs, mesurables et structurés autour d'une architecture institutionnelle renouvelée. Cette gouvernance renouvelée doit assurer la transparence, la participation effective des parties prenantes, et la cohérence entre les ambitions climatiques et les exigences sociales. Trois axes structurent cette stratégie : la planification, la territorialisation et le financement.

a. Objectifs climatiques ambitieux et réalistes

La CDN alternative de l'UGTT fixe un objectif de réduction de l'intensité carbone de 50% d'ici 2030 par rapport à 2010, réparti entre :

- Une réduction inconditionnelle de 30 % (sans appui international), et
- Une réduction conditionnelle de 20 % (sous réserve de soutien technique et financier international).

Ce niveau d'ambition, progressif et supérieur à celui de la CDN officielle (45 %), est porté par une volonté de réconcilier exigence écologique et justice sociale, en impliquant les travailleurs et les territoires vulnérables dans la mise en œuvre.

b. Mise en place d'un Comité National pour une Transition Juste (CNTJ)

L'UGTT appelle à la création d'un Comité National pour une Transition Juste, instance centrale chargée de piloter la coordination des politiques climatiques. Ce comité réunirait :

- Les syndicats représentatifs (dont l'UGTT),
- Les représentants des employeurs,
- Les ministères concernés (dont nécessairement les ministères des affaires sociales, de l'emploi et de la formation professionnelle, de l'éducation, et de l'enseignement supérieur),
- Des représentants de la société civile et des chercheurs, et
- Des partenaires techniques et financiers.

Le CNTJ aurait pour mission de :

- Superviser la mise en œuvre des politiques climatiques,
- Évaluer les impacts sociaux des mesures de décarbonisation,
- Proposer des plans de reconversion sectoriels,
- Assurer l'intégration de clauses climatiques dans les conventions collectives.

Il représenterait également la Tunisie dans les plateformes internationales sur la transition juste, afin de garantir l'alignement avec les normes de l'OIT et les recommandations de la CSI.



c. Création des Plateformes Régionales de Dialogue Social (PRDS)

Dans une logique de territorialisation, la CDN alternative prévoit la mise en place de **Plateformes Régionales de Dialogue Social** (PRDS), conçues comme espaces décentralisés de concertation. Leur rôle est fondamental dans un pays marqué par de profondes disparités régionales. Les PRDS auraient pour principales fonctions :

- Identifier les besoins spécifiques de chaque région en matière de formation, d'emploi vert, et de reconversion professionnelle,
- Coordonner les projets d'économie verte à l'échelle locale (ex. : coopératives solaires, agroécologie, assainissement durable, et tourisme alternatif),
- Associer les collectivités territoriales, les acteurs économiques locaux et les organisations de la société civile à l'action climatique locale considérée comme au cœur de la gouvernance climatique.

Les PRDS représentent une innovation institutionnelle majeure, en cohérence avec l'approche « bottom-up » de l'Accord de Paris, et permettent une planification contextualisée, inclusive et participative.

d. Un mécanisme national de financement de la transition juste

L'UGTT insiste sur la nécessité d'un **fonds dédié à la transition juste**, cofinancé par l'État, les bailleurs internationaux et éventuellement des contributions sectorielles. Ce fonds financerait prioritairement :

- Les programmes de formation et reconversion des travailleurs issus des filières fossiles,
- La protection sociale des salariés affectés (indemnités, retraites anticipées, couverture santé),
- Les projets d'emploi vert à forte valeur ajoutée sociale dans les régions marginalisées,
- Le développement des capacités institutionnelles (recherche, innovation, suivi-évaluation).

Le dispositif financier proposé s'articule autour d'une gouvernance multipartite et transparente, afin de garantir que les ressources soient utilisées pour réduire les inégalités économiques et multidimensionnelles, non pour accroître les dettes publiques ou de prioriser des intérêts privés non alignés avec les objectifs climatiques, et ce pour éviter d'exacerber les injustes inégalités de chances subies par les Tunisiennes et les Tunisiens (et particulièrement les enfants, les jeunes, les femmes, les générations futures, et bien évidemment les travailleurs) et plus important de donner lieu à l'émergence de nouvelles inégalités dites climatiques.

Conclusion.

À travers cette CDN alternative, l'Union Générale Tunisienne du Travail (UGTT) affirme que l'action climatique ne saurait se faire sans les travailleurs. La justice sociale est une condition de réussite de la transition dans toutes ses dimensions (énergétique, écologique, digitale, et structurelle). Ce plaidoyer invite les partenaires internationaux — l'OIT, la CSI, la CCNUCC, l'ensemble des syndicats, la société civile, et la communauté nationale — à soutenir une vision du climat centrée sur l'humain, la démocratie sociale et l'équité.

La Tunisie ne pourra relever les défis climatiques sans une mobilisation sociale d'ampleur, structurée autour du dialogue social, du respect des droits et des libertés, la concrétisation d'une transition juste et inclusive pour les travailleurs et travailleuses Tunisiens, et d'un changement de paradigme développementaliste au service des aspirations de la population. Cette alternative syndicale est un appel à bâtir un avenir résilient, inclusif et durable, où l'action climatique et la justice sociale vont de pair.